



Contrat d'objectifs pour le développement de la formation professionnelle dans le secteur Bois-Forêt

Réunion intermédiaire du lundi 28 avril 2014 Relevé de notes et de décisions

Présents en tribune :

- Conseil Régional d'Auvergne : Mmes Arlette ARNAUD-LANDAU (Vice-Présidente Formation professionnelle et apprentissage) et Dominique BRU (Vice-Présidente Lycées et Développement territorial par la formation).
M. Hamid BERKANI Vice-président en charge de l'Economie et de l'Emploi était excusé
- Services de l'Etat : M. Benoît JACQUEMIN (Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt) ; M. Dominique LEFEVRE (DIRECCTE) ; M. Francis MICHARD (Rectorat)

Sont annexés à ce compte-rendu le diaporama et le schéma de synthèse projetés en séance, ainsi que la feuille d'émargement.

1. Introduction

Après avoir remercié le lycée Amédée Gasquet pour son accueil, **A. Arnaud Landau** a précisé qu'Etat et Région ont pris l'engagement de ce Contrat d'objectifs à travers le CPRDFP signé en 2012. Le souhait de la Région est d'accompagner le développement de la filière Forêt-Bois par la formation. La Région prendra donc toute sa part dans ce Contrat qui croise une multitude de ses interventions : l'apprentissage, la formation professionnelle, les équipements des lycées, mais aussi le développement économique et l'emploi, sans oublier les attributions plus récentes issues de la décentralisation en matière d'orientation notamment.

La réunion de ce jour vise à rendre compte des travaux produits en 2013 et à préparer les étapes à venir, afin que le Contrat d'objectif puisse être signé courant 2014 et couvrir la période 2015-2019.

D. Lefevre (DIRECCTE) a redit l'attachement de l'Etat à la filière Bois-Forêt. L'ensemble de la filière offre un large éventail de métiers, mais ces métiers sont mal connus et souffrent d'une mauvaise image en matière de conditions de travail alors que celles-ci sont en forte évolution et qu'il s'agit de métiers qualifiés, de plus en plus techniques et moins physiques.

L'Etat dispose d'outils de soutien aux entreprises, et d'outils d'accompagnement de la formation des salariés (FNE, EDEC...). Le secteur est également éligible aux emplois aidés, notamment les emplois d'avenir. La récente Semaine de l'industrie a permis de mettre en lumière la filière avec l'entreprise BCA à Combronde. D'autres actions de ce type sont utiles.

Le contrat d'objectif peut être l'occasion de mieux répondre aux besoins des entreprises et aux besoins des jeunes et à leur méconnaissance des métiers du bois, et ainsi de mieux réussir l'adéquation entre les besoins de l'économie et les ressources humaines locales.

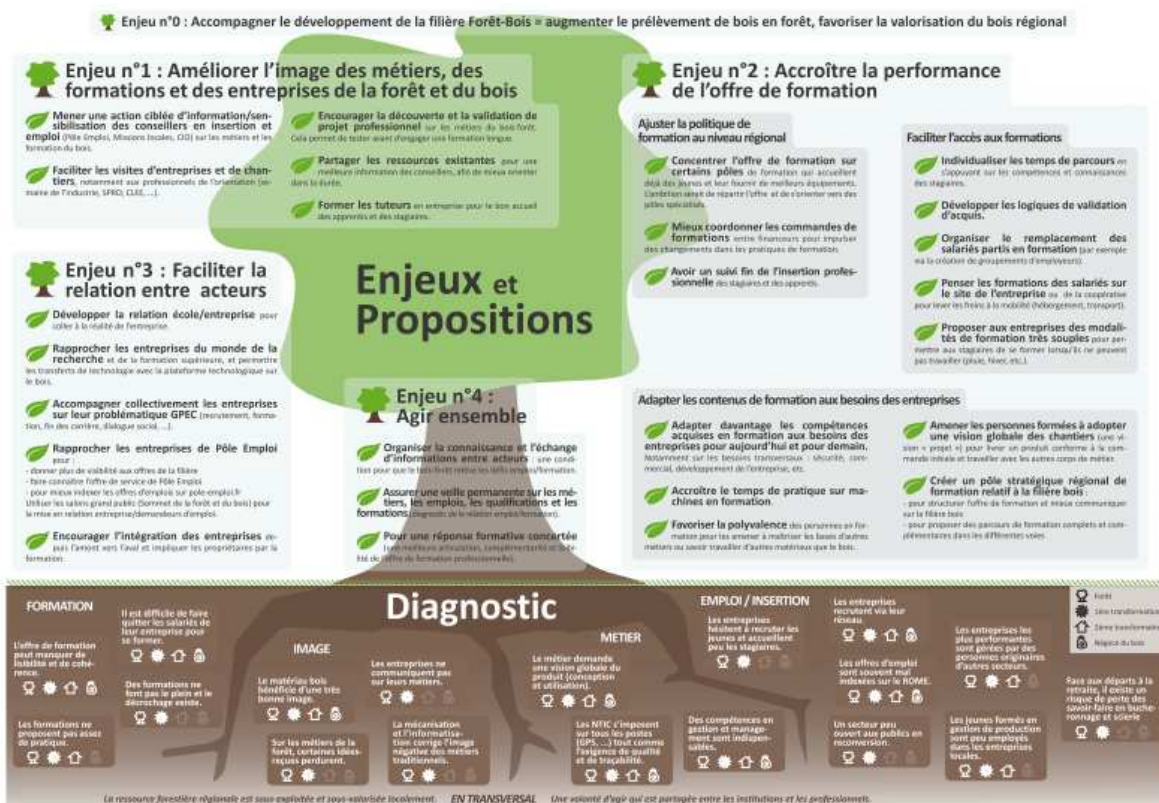
Benoit Jacquemin (DRAAF) souligne la dynamique nationale engagée au profit de la filière. Ainsi, les Etats Généraux du Bois (lancés en même temps que le Contrat d'objectifs) ont abouti à la création d'un *Comité stratégique de filière*. Un des thèmes en sera l'accompagnement au changement, notamment par le lien emploi-formation.

Le Contrat d'objectifs peut être la déclinaison régionale de cette dynamique nationale. Il est l'occasion de se mettre en ordre de bataille pour renforcer l'adéquation emploi / formation au bénéfice de la filière au moment où il faut accroître la mobilisation de la ressource. Sachant que l'exploitation de 1 000m3 de bois génère un emploi, et qu'il y a 1 million de m3 à exploiter potentiellement, l'enjeu en termes d'emploi est considérable.

Francis Michard (Rectorat) invite à voir la filière Bois comme un cas d'école : la filière s'identifie bien, mais ses différents segments ne travaillent pas forcément ensemble. Dans la formation également, on trouve des acteurs issus d'environnement professionnels différents et qui peinent à travailler ensemble. Il faut réussir à décloisonner ces segments à l'intérieur de la filière, à les faire travailler ensemble. D'ailleurs, il faut aussi décloisonner le bois par rapport aux autres secteurs. Et si on le fait pour le Bois, ce sera intéressant pour les autres filières. La plateforme technologique que le rectorat construit actuellement, en recomposant les dispositifs « mec@prod » et « forbois@uvergne », en s'adossant à 2MATech, structure qui vient de naître en fédérant les acteurs publics et privés autour du transfert de technologie dans les métiers des matériaux et de la mécanique pourra aider à ça. Ce décloisonnement est nécessaire pour l'Education nationale.

2. Diagnostic – Enjeux – Propositions

Les principaux éléments issus des travaux de 2013 sont présentés sous forme schématique, en distinguant le diagnostic des enjeux et propositions.



Voir pièce jointe

Dans ce schéma, figurent certaines propositions d'actions issues des travaux : celles-ci illustrent concrètement ce que le Contrat d'objectifs pourrait contenir. A ce jour, aucune proposition n'est décidée = ce sont les réunions des mois à venir qui détermineront quelles actions il sera prioritaire de mettre en œuvre.

L'échange avec la salle permet de préciser certains éléments du schéma, en particulier :

- idée de valoriser les salons (salon de la forêt et du bois, olympiades des métiers, carrefour des métiers...) pour mettre des jeunes en face des jeunes pour parler des métiers et des formations, et élargir les représentations au-delà du trio bûcheron-menuisier-charpentier. La vidéo peut être un outil pertinent (dans le cadre du Service public régional de l'orientation) ;
- communiquer sur les conditions d'accueil et d'hébergement pour rendre les centres d'apprentissage plus attractifs ;
- décloisonner l'offre de formation dans la logique du produit, du propriétaire forestier jusqu'au commercial de la seconde transformation ;
- travailler sur la sécurisation des parcours : accès à des formations à partir d'autres formations, validation d'acquis partiels ;
- favoriser l'innovation, la créativité ;
- veiller à l'équilibre entre la spécialisation des pôles et plateaux techniques, nécessaire pour l'apprentissage, et le maillage du territoire, nécessaire pour recruter ;
- ne pas oublier les propriétaires, acteurs particuliers, avec un fort enjeu de formation ;
- dans l'écriture des propositions, veiller à identifier quel segment est visé en priorité ;
- une animation des acteurs est nécessaire pour entrer en contact avec les entrepreneurs au plus près de leur lieu de travail
- veiller à l'articulation entre le comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Bois et le Comité de coordination régionale Emploi Formation professionnelle (CCREFP)

L'échange permet de valider la formulation des quatre enjeux majeurs :

- Améliorer l'image des métiers, des formations, des entreprises de la forêt et du bois
- Accroître la performance de l'offre de formation
- Faciliter la relation entre acteurs
- Agir ensemble

A ces quatre enjeux s'ajoute l'enjeu transversal 'Accompagner le développement de la filière'. Ces enjeux structureront le Contrat d'Objectifs, ils en fournissent les têtes de chapitre.

3. Le livrable Voir en annexe le diaporama présenté (pages 5 à 11)

Il est rappelé que le Contrat d'objectifs est un partenariat actif et contractualisé entre la Région, l'Etat, les autorités académiques concernées et les partenaires sociaux représentatifs du secteur d'activités pour :

- adapter l'offre de formation aux besoins économiques et sociaux dans l'espace régional,
- favoriser l'insertion professionnelle des personnes formées,
- mettre en cohérence les politiques mises en œuvre concernant l'ensemble des dispositifs de formation.

Les **signataires** sont a priori les structures qui ont des ambitions pour travailler sur le développement de la formation. Ce ne sont pas forcément des financeurs, mais ils font autorité. Tous les signataires signent l'intégralité du CO Bois, même si tous ne réalisent pas les actions.

Les **opérateurs** auront à mettre en œuvre des actions : cela peut être les signataires, mais également d'autres opérateurs.

4. Tour de table

Les participants ont exprimé l'importance que le Contrat d'objectifs couvre le plus largement possible les différents segments de la filière Forêt – Bois. Il a été rappelé que même si le Contrat d'objectifs n'engage pas forcément des moyens financiers supplémentaires, il permettra au minimum de faire converger les moyens des parties prenantes. Et ce faisant, il pourra servir à appeler des moyens nouveaux.

Ont exprimé leur volonté d'être **Signataires** aux côtés de la Région et de l'Etat :

- Auvergne Promobois
- Fédération Française du Bâtiment
- CAPEB
- CRCI Auvergne (dans une logique inter-consulaire)
- CRPF Auvergne
- Constructys

D'autres instances absentes ce 28 avril avaient exprimé un a priori favorable (Opca3+, VIVEA, Fafsea) : des contacts vont être repris.

Auraient a priori plutôt un rôle d'**Opérateurs** : CARIF-OREF, Pôle Emploi, CIO, Missions locales, Centre de ressources de la Maison de la Forêt et du Bois...

5. Le calendrier et la méthode

Pour être adopté en session de novembre par le Conseil régional, le Contrat d'objectifs aura dû être rédigé au plus tard fin septembre/début octobre. Pour l'écriture du Contrat et des fiches-actions, 3 journées de travail sont retenues (lieu à déterminer sur Clermont-Fd) : jeudi 5 juin, mardi 1^{er} juillet, mardi 9 septembre. Avant chaque réunion, Etat et Région auront envoyé des textes à retravailler entre signataires. Le travail sera organisé en sous-groupes si besoin.

Le CO sera soumis aux différentes instances :

- * CCREFP : aux réunions de mai (présentation) et juin (apports)
- * CAEN : voir le Rectorat
- * CREA : fin d'année (après signature)

Les ressources sont accessibles aux participants sur le site du CARIF-OREF à la page dédiée <http://pro.formationauvergne.com/se-coordonner/contrat-dobjectifs-foret-bois>

Secrétariat : Ludovic Pommaret, animateur sectoriel Bois, Conseil régional (DFQVE / BST).
Contact : l.pommaret@cr-auvergne.fr et 04 73 31 75 95